Montargis fait bloc pour la justice

Publication : mercredi 6 novembre 2019 12:26

L'Éclaireur du Gâtinais, 6 novembre 2019

Après la parution d'une note confidentielle par *Le Canard enchaîné*

Montargis fait bloc pour la Justice

La juridiction de Montargis craint pour son avenir et manifeste depuis plus d'un an ses inquiétudes afin de les faire connaître et d'être soutenue. Alors que la rentrée s'est déroulée sous les mêmes auspices, voici qu'une note confidentielle parue dans *Le Canard enchaîné* soulève une vague d'indignation.

Le collectif de défense ici le 20 septembre dernier. La disparition du juge d'instruction est impensable dans un secteur de 200.000 habitants dont la criminalité est en hausse. PHOTO J.MACHADO

La note parue dans le Canard enchaîné fait plus que des remous dans la mare. Un à un, qu'ils soient de gauche ou de droite, tous les élus du Montargois se dressent face à l'incroyable note relative à l'évolution des juridictions, signée du directeur des affaires judiciaires de la ministre… et qui aurait évidemment dû rester confidentielle.

« Une atteinte scandaleuse à la neutralité du service public »

Mercredi dernier, le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (PS) n'a laissé aucune autre question être abordée avant celle-ci, et à immédiatement interpellé la Garde des Sceaux. Car de quoi s'agit-il ? D'un document établi par son cabinet mettant en regard, dans de nombreuses villes, des projets de création ou de suppression de postes de juge d'instruction et les résultats électoraux de sa famille politique.

Le sénateur du Loiret a dénoncé avec vigueur « cette scandaleuse atteinte à la neutralité du service public » avant de lui demander « si elle était informée de l'établissement de ce document ; si elle avait demandé qu'il soit établi ; si le cabinet du Premier ministre, auquel il a été transmis, lui avait donné instruction de l'établir ; si elle avait diligenté une enquête sur ces faits… Et enfin, quelles sanctions elle prévoit de prendre à l'égard de ces faits très graves ».

Reprenant la parole après la ministre, Jean-Pierre Sueur a dit qu'elle n'avait répondu à aucune des cinq questions qu'il avait posées… Il a ajouté : « Vous pensez peut-être que c'est habile. Mais c'est consternant. Vous couvrez une intolérable atteinte à la neutralité du service public de la Justice dont vous avez personnellement la charge. C'est grave pour notre République ».

Des magistrats et des élus scandalisés

Le député du Loiret Jean-Pierre Door et Benoît Digeon, maire de Montargis, (LR) se montrent tout aussi choqués que le sénateur. Le député se dit scandalisé : « Nous avons immédiatement saisi le cabinet de la ministre. C'est scandaleux de vouloir mettre en rapport la suppression d'un poste de juge d'instruction avec des résultats électoraux. Cette note, je l'ai évidemment regardée à la loupe, et Montargis n'est pas dedans. Mais nous irons jusqu'au bout pour sauver notre juge d'instruction ».

» Pas une variable d'ajustement politique »

De son côté, le maire appuie : « Nous avons à Montargis un procureur et un président exceptionnels. Traiter ces gens-là comme une variable d'ajustement politique est scandaleux. D'autant que la disparition du juge d'instruction entraînerait la fermeture du SPIP (*). La juridiction actuelle, avec Gien et Nolay, compte 200.000 habitants. Nous demandons à ce que les affaires criminelles envoyées à Orléans reviennent à Montargis. Et un juge des enfants supplémentaire est attendu. Je n'ose pas croire ce qu'il y a dans cette note. Si c'est le cas, c'est une affaire d'État ».

500 signatures réunies

Une pétition a été lancée pour la défense du tribunal de Montargis par le collectif de défense, dont le porte-parole, Bruno Nottin, est à la fois greffier et conseiller municipal d'opposition (PCF) à Montargis. Le texte rappelle que, dans le cadre de la « loi justice », ce sont les chefs de cour qui émettront des propositions sur le maintien des services dans les tribunaux. Pour Montargis, les décisions seraient donc prises depuis Orléans. « Pour l'heure, on nous fournit un juge classé ennuyé par le premier président de la cour, mais pour une durée limitée de 4 à 6 mois », prévenait le bâtonnier, Me Merle, en mai dernier. « Sa suppression est prévue dès le 1er janvier. »

Pour en savoir davantage sur la pétition en cours, qui a réuni près de 500 signatures, se reporter au site mesopinions.com.

LAURENCE BERNARD

Ce qu'a dévoilé le « Canard »

Que dit la note confidentielle de la Chancellerie parue dans le Canard ? Les intentions de corréler la suppression ou le maintien des postes de certains juges d'instruction aux résultats de la République en marche (LREM) aux prochaines élections municipales… et directement ceux qui traitent moins de 50 dossiers chaque année. Mais les annonces de suppression pourraient être différées après le vote du mois de mars dans les villes où LREM a des chances de réaliser un bon score, selon le directeur des affaires judiciaires de la ministre. Montargis n'apparaît pas dans la liste des communes citées par le Canard enchaîné. Ici, en 2018, 22 informations judiciaires ont été ouvertes, davantage en 2019 : le cabinet du juge d'instruction traite actuellement environ 60 dossiers. Mais le loi justice stipule que la fonction de magistrat instructeur peut être supprimée dans certaines juridictions s'il y a plusieurs tribunaux dans le département. D'où les inquiétudes.

En mars 2018, le collectif montrait déjà ses inquiétudes dans la rue.

Du côté du collectif de défense

« C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de l'article du Canard enchaîné. Le pilotage de la réforme de la justice est donc guidé par des critères purement électoralistes. Les suppressions de postes de juges d'instruction dépendraient donc des scores macronistes. […] Y aurait-il donc différents types de justiciables en fonction des résultats électoraux de la République en marche ? Les postes de juge d'instruction devraient-ils donc être supprimés là où les résultats des macronistes sont les plus faibles et où ces derniers n'ont pas d'élus ? Il s'agit d'une véritable insulte à l'intérêt général, à l'égalité d'accès des citoyens à la justice, et un mépris total pour l'indépendance de la justice », réagit le collectif de défense, qui demande des garanties rapides : « La première présidente de la Cour d'appel d'Orléans ainsi que le procureur général doivent s'exprimer au plus vite et assurer quant à la transparence du processus de décision. Sinon, à quoi aurait servi la concertation locale ? Nous savions déjà que l'intérêt des justiciables de notre juridiction n'était pas la priorité du ministre, ni de nos chefs de cour, nous apprenons maintenant que ce sont des critères électoralistes et bassement partisans qui président au choix de maintenir ou non un poste de juge d'instruction à Montargis. On est décidément très loin d'une «réorganisation qui était censée "partir du terrain" comme le répétait notre ministre ».

LOIRET : 40 % DES CRIMES COMMIS À L'EST. Les chiffres montrent clairement que l'activité pénale est à la hausse à Montargis : dans le Loiret, près de 40 % des crimes sont commis à l'est du département – alors que le territoire ne rassemble que 29 % de la population du département.

(*) Service pénitentiaire d'insertion et de probation en lien avec le juge d'application des peines.

Phoca PDF